

Ba 22. Dez. 72 -1 8

3003 Berne, le 20 décembre 1972

o.222.V.N.3 U'ch - MD/am

Au Département fédéral
des finances et des douanes
3003 B e r n e

Centrale sanitaire suisse :
Aide au Vietnam du Nord

Monsieur le Président de la Confédération,

La Centrale sanitaire suisse "Aide au Vietnam", à laquelle la Confédération avait accordé en 1970/1971 deux contributions, totalisant Fr 221.000.--, destinées à l'achat de matériel médical pour le Vietnam du Nord, nous avait présenté en juin dernier, pour ce même pays, une nouvelle requête de l'ordre de Fr 462.250.--. Ce montant était prévu pour l'achat en Suisse d'instruments chirurgicaux, dont la liste avait été établie par le Ministère de la santé de la République démocratique du Vietnam du Nord. Compte tenu du caractère de l'action qui nous était proposée, nous avons admis de prime abord qu'une suite favorable pourrait lui être réservée. Cependant, certaines considérations d'ordre politique devaient retarder quelque peu notre décision. Celle-ci vient d'être prise dans un sens positif. Aussi vous saurions-nous gré de vouloir bien vous rallier à notre proposition et nous autoriser à octroyer à la Centrale sanitaire suisse le montant de Fr 462.250.--, à titre d'aide sur le plan humanitaire au Vietnam du Nord. Pour votre information, nous rappellerons que, depuis 1965,

./.



- 2 -

les secours accordés par la Confédération aux deux Vietnams se répartissent comme suit :

Vietnam du Sud : Fr 2.959.422.-
Vietnam du Nord : Fr 2.738.413.-.

L'engagement précité se fera à la charge du crédit de programme de 50 millions de francs, selon AF du 18 décembre 1969. Le paiement résultant de cet engagement sera imputé sur l'article budgétaire 201.493.14.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de notre haute considération.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

(Graber)